

Règlement du concours 'Trio Libre'

- musique à danser -

Art. 1 - Eligibilité des candidats

1-1 - Il n'y a qu'une seule catégorie.

1-2 - Ponctualité : les candidats doivent être impérativement présents aux dates et heures convenues. Les participants devront se faire connaître auprès de l'organisation.

1-3 - Sont invités à s'inscrire pour concourir tout trio de musiciens souhaitant participer.

Art. 2 - Les instruments

2-1 - Sont acceptés tous les instruments. Le concours autorise deux instruments identiques. Le chant est autorisé.

Art. 3 - Déroulement du concours

3-1 - Le concours se déroule en une épreuve qui est la musique à danser. La prestation durera dix minutes au maximum, installation sur scène comprise. La prestation doit être de la musique à danser, toutefois une introduction autre que la danse (**appel, mélodie, marche...**) est souhaitable **mais pas obligatoire** et ne dépassera pas 1/3 du temps de la prestation.

Toute infraction entraînera des pénalités.

3-2 - Il appartient à l'organisation de déterminer l'ordonnancement du concours, c'est-à-dire que la séquence des épreuves peut changer en fonction des contraintes d'organisation.

Art. 4 - Représentation du jury

4-1 - Le jury est composé de juges (chanteurs, sonneurs, danseurs, musiciens ou de personnalités reconnues dans le domaine musical ou encore d'artistes non musiciens) compris entre 3 et 3 membres.

4-2 - Les candidats qui participent au concours reconnaissent de fait le jury compétent. A ce titre, ses décisions solidaires demeurent sans appel.

Art. 5 - Système de notation

5-1- Les épreuves sont notées sur des critères tels que :

- la justesse, la tonalité, le mariage **original** des instruments,
- le rythme, l'expression mélodique, la sensibilité, la nuance,
- l'expression traditionnelle, le style, la **dansabilité**,
- la construction de la suite,
- la **complicité, l'audace et la créativité du trio**,

Art. 6 - Résultats

6-1- A l'issue de la dernière prestation, les membres du jury se réunissent.

6-2- Les résultats et la remise des prix seront donnés le jour même. Les noms des trois premiers trios ainsi qu'un prix de l'originalité seront décernés.

La publication des résultats finaux ne doit pas excéder 1h30 après la dernière prestation.